



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 38

Votants : 72 (dont 34 délibérations)

N°64

OBJET :

CHARMEIL

VICHY-RHUE

CESSION

SCI JP CAMARIC

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (sauf pour la délibération n°50), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTY, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MORIER-MIZOULE, Véronique TRIBOULET à Thierry LAPLACE, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARROT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARROT, Corinne IBARRA à Michèle CHARASSE, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTY.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Patrick SEROR, Alexandre GIRAUD, Pierre BONNET, Christiane LEPRAT.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

29 DEC. 2020

Publiée ou notifiée
le :

29 DEC. 2020

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme en date du 19 novembre 2020, estimant le bien vendu à hauteur de 51 850 € HT,

Considérant l'intérêt manifesté par Monsieur Eric THEVENET, gérant de la SCI JP CAMARIC déjà implantée dans la zone d'activités de Vichy-Rhue, de pouvoir acquérir une emprise de terrain d'environ 5050 m² des parcelles AB 12 et AB 30, contigüe à celle de l'entreprise susmentionnée,

Considérant que cette acquisition permettra à l'entreprise de maintenir au sein de son emprise les potentiels flux thermiques en cas de sinistre et un stockage des terres consécutif aux importants travaux de terrassement envisagés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de Vichy Communauté de répondre favorablement à de telles demandes de développement d'entreprises sur le territoire communautaire,

Considérant qu'une canalisation de refoulement de la station d'épuration communautaire traverse l'emprise concernée la grevant d'une part, d'une servitude de passage et d'autre part, rendant de ce fait une bande de terrain d'environ 1200 m² inconstructible,

Propose au Conseil Communautaire :

- de céder à la SCI JP CAMARIC ou toute personne morale qu'elle se substituerait, une emprise globale d'environ 5050 m² issue des parcelles cadastrées AB 12 et AB 30 (cf plan annexé), situées dans la zone d'activités de Vichy-Rhue à Charmeil, au prix de 13 € HT / m² pour 3850 m² et de 1,50 € HT / m² pour environ 1200 m² compte tenu des considérations susvisées,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la gestion patrimoniale pour signer tous les documents et actes afférents à cette cession (compromis de vente, documents d'arpentage, vente, etc ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

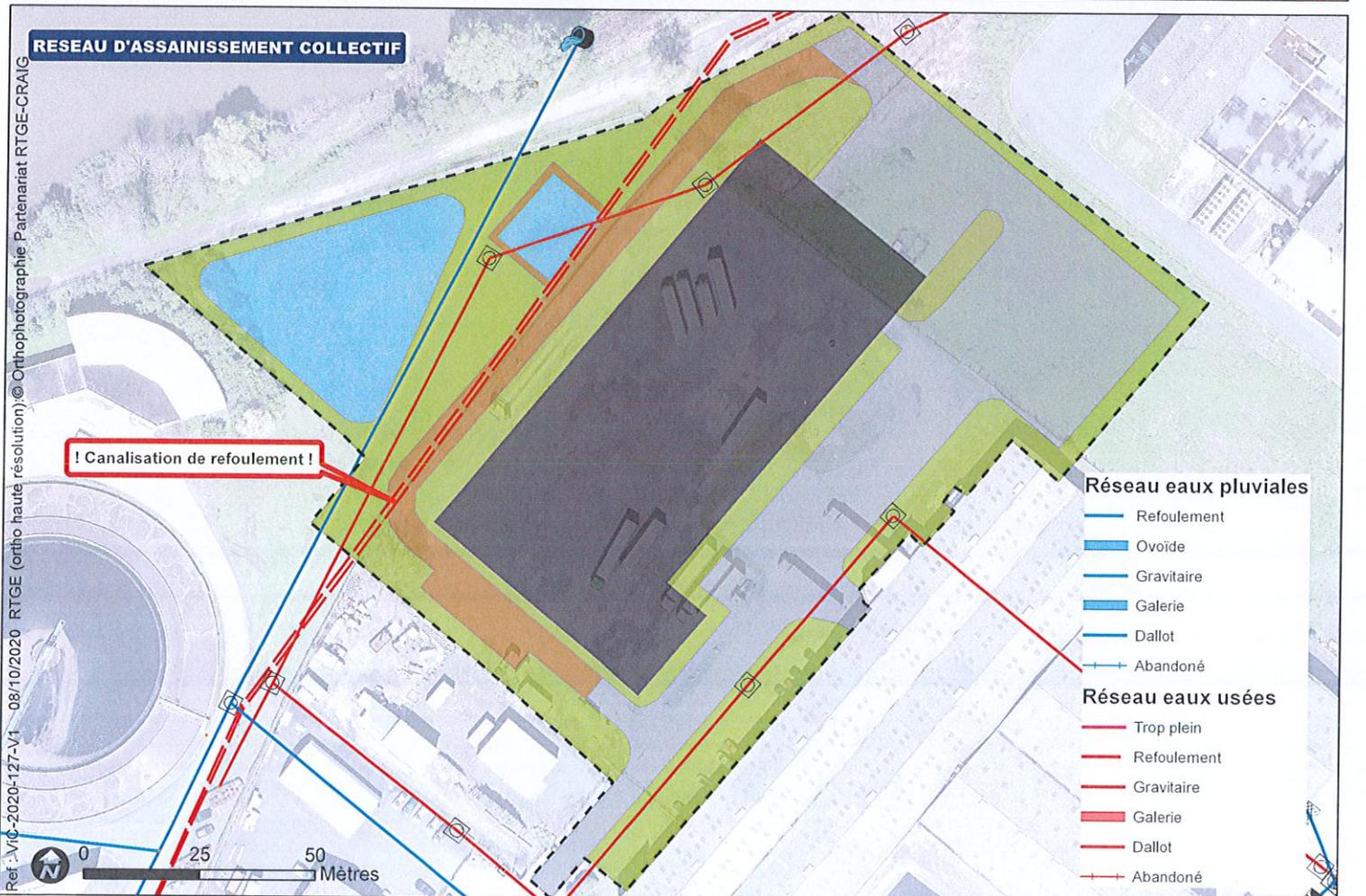
- approuve ces propositions,
- dit que les recettes et dépenses inhérentes à cette transaction seront imputées au budget « zones d'activités » de Vichy Communauté pour l'année 2021,
- charge M. le Président et M. le directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 3 décembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Frédéric AGUILERA



Ref. V10-2020-127-V1 08/10/2020 RTGE (ortho haute résolution) © Orthophotographie Partenariat RTGE-CRAIG

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 64 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03/12/2020
CHARMEIL - VICHY-RHUE - CESSION SCI JP CAMARIC

.....
Date de décision: 03/12/2020

Date de réception de l'accusé 29/12/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 03DEC2020_64

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201203-03DEC2020_64-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Alienations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 64.pdf (99_DE-003-200071363-20201203-03DEC2020_64-DE-
1-1_1.pdf)